



RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2024

Date de convocation 19 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre 2024, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE MAITRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Nicolas HEURTEL, Mme Simone CHARPENTIER, Mme Karine LE VAILLANT, M. Pascal GOHARD, M. Thierry MICHOUX, Mme Arlette COLOMB, Mme Sandrine OLLIVIER, M. Hugues LESAGE, M. Daniel SANTIER, M. Daniel BURLLOT, Mme Céline LE DORE, Mme Léone LE PROVOST, Mme Jeannine NARDUZZI, Mathieu SAINT-CAST,

ABSENTS EXCUSÉS : M. Vincent RAOUL (procuration M. Nicolas HEURTEL),

ABSENTS NON EXCUSÉS : Mme Anne LE PROVOST-DESCHODT, Mme CHNOUKI Catherine

Monsieur Daniel SANTIER a été nommé secrétaire de séance

INDEMNISATION DES CONGÉS ANNUELS NON PRIS SUITE A RADIATION DES CADRES

ACHAT MATÉRIELS SERVICES TECHNIQUES

Monsieur Daniel BURLLOT présente les devis reçus par trois entreprises pour l'acquisition de matériels.

	MOTOCULTURE DU TRIEUX	ESPACE EMERAUDE	RENNES MOTOCULTURE
Remorque double essieux	1 592.10	1 320.00	1 834.80
Tronçonneuse 36.3 cc 38 cm	390.15	412.80	456.00
2 Sécateurs à batterie	943.50	967.20	1 137.60
Débroussailleuse	811.15	768.00	795.60
TOTAL EN € TTC	3 736.90	3 468.00	4 224.00

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise Espace Emeraude pour l'acquisition de la remorque double essieux pour un montant de 1 320.00 € TTC

VALIDE le devis de l'entreprise Motoculture du Trieux pour l'achat de la tronçonneuse à 390.15 €TTC et des deux sécateurs pour un montant de 943.50 €TTC,

VALIDE le devis de l'entreprise Rennes Motoculture pour l'acquisition de la débroussailleuse pour un montant de 795.60 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer les devis correspondants.

MARQUAGES AU SOL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer les marquages au sol suite aux différents travaux réalisés sur la commune. Pour ce faire deux entreprises ont été sollicitées.

Marquage de l'ouest pour un montant de 8 730.47 € TTC

BSM pour un montant de 8 685.29 € TTC

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise BSM pour un montant de 8685.29 € TTC

VENTE TERRAIN ANTENNE RELAIS

La société HIVORY souhaite faire l'acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée C 1289 d'une contenance totale de 1 335m² située rue des métiers, dans la zone artisanale de Lantic sur laquelle est implantée leur infrastructure de téléphonie mobile.

La société HIVORY propose la somme de 40 000 € pour l'acquisition d'une micro parcelle et s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais de transaction, incluant notamment :

- Les honoraires du géomètre-expert qui procèdera à la division parcellaire ;
- Les émoluments du notaire ;
- Les droits et taxes relatifs à la publicité de l'acte de vente.

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de reporter le vote concernant la vente de la micro parcelle à l'entreprise HIVORY.

REPLACEMENT VOLETS BOULANGERIE

Monsieur Daniel BURLLOT informe le Conseil Municipal de la demande des Locataires de la Boulangerie, M. et Mme ROBIN, à savoir remplacer le volet roulant de la baie vitrée et le motoriser.

Pour ce faire deux entreprises ont été sollicitées.

L'entreprise LE PROVOST de Plourhan pour un montant de 2 575.44 €TTC,

L'entreprise MENUISERIE LE BARS de Tréguidel pour un montant de 2 992.01 € TTC.

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise LE PROVOST pour un montant de 2 575.44 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant.

DEVIS TABLETTES PARASCOL

Madame Karine LE VAILLANT rappelle que lors de l'acquisition du logiciel PARASCOL, pour les inscriptions au Centre de Loisirs et le pointage en cantine et garderie, il a été noté la nécessité d'acquérir deux tablettes numériques. Pour ce faire trois devis ont été demandés.

Entreprise	Tablette	Protection	Prix € TTC
Boulangier	Samsung pack A9+ 64 Go	Protège écran + Etui	537.96
LDLC	Samsung galaxy A9+ 64 GO	Protège écran + coque	639.70
Leclerc	Samsung galaxy A9+	Devis non reçu	

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le devis de l'entreprise BOULANGER pour un montant de 537.96 € TTC

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant.

CONVENTION SBAA « SAVOIR ROULER A VÉLO

Madame Karine LE VAILLANT présente la convention de cofinancement entre SBAA et la commune de Lantic pour le dispositif d'écomobilité scolaire « Savoir rouler à vélo ».

Cette prestation sera assurée par l'USEP, l'association s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en oeuvre les 3 étapes du « savoir rouler à vélo » à savoir :

- Savoir pédaler
- Savoir circuler
- Savoir rouler

Le coût de cette formation pour une classe est de :

Formation SRAV – USEP	2 300 €
Subvention « génération vélo »	850 €
SBAA (50% reste à charge)	725 €
Commune (50% reste à charge)	725 €

APRÈS avoir échangé, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec SBAA pour le dispositif d'écomobilité scolaire « Savoir rouler à vélo »,

RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET CRÉATION D'UN OSSUAIRE DANS LE CIMETIÈRE DE LANTIC

Monsieur Daniel BURLOT expose au Conseil Municipal les différents points abordés dans le règlement intérieur qu'il convient de valider. Ce document permet d'acter la réglementation dans celui-ci et nous permettra de nous mettre en conformité concernant l'ossuaire communal.

L'ossuaire communal est obligatoire, des devis ont donc été demandés à trois entreprises de pompes funèbres.

	Leff Armor Pompes Funèbres Lanvollon	Services Funéraires Hélary Le Roy	PF Morvan
Caveau 2 places	1 458.00	1 492.20	1 420.00
Caveau 3 places	2 244.00	1 913.40	1 880.00

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VALIDE le règlement intérieur du cimetière (en annexe) et autorise M. le Maire à le signer,

VALIDE le devis de l'entreprise PF Morvan d'un montant de 1 880.00 € TTC pour la création d'un ossuaire de 3 places.

AUTORISE M. le Maire à signer le devis correspondant.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL CONTRE LA VACANCE LONGUE DURÉE

Saint-Brieuc Armor Agglomération, en tant que lauréate du projet national de lutte contre les logements vacants, mène depuis plusieurs années un programme d'actions pour mobiliser les propriétaires de logements vacants et les accompagner dans la remise sur le marché de leur logement.

En parallèle de différentes actions, l'agglomération souhaite créer un réseau intercommunal de lutte contre la vacance afin d'améliorer le suivi et le partage des actions et des connaissances entre les communes et l'agglomération, via notamment l'utilisation de l'outil numérique « Zéro Logement Vacant »

Pour ce faire, il est nécessaire de désigner un référent pour suivre ce sujet.

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉSIGNE Madame Céline LE DORÈ comme référent communal de lutte contre la vacance longue durée.

DÉCISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET COMMUNE 2024

Monsieur Nicolas Heurtel, adjoint aux finances, informe le Conseil Municipal de l'opportunité de modifier le budget commune 2024 afin d'abonder le chapitre 66 – Charges financières et le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées et le chapitre 012 – Charges de personnel

Monsieur Nicolas Heurtel propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le budget commune 2024 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – 20 400 €
- Chapitre 66 Charges financières
Compte 66111 : Intérêts réglés à échéance + 1 400 €
- Chapitre 012 – Charges de Personnel
Compte 6411 – Rémunération personnel titulaire : + 19 000 €

Section d'investissement recettes :

- Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation – 20 400 €

Section d'investissement dépenses :

- Chapitre 23 Immobilisation en cours
Compte 231 : – 29 400 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées
Compte 1641 : + 9 000 €

APRÈS avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE la modification du budget commune 2024 comme suit :

Section de fonctionnement dépenses :

Section de fonctionnement dépenses :

- Chapitre 023 Virement à la section d'investissement – 20 400 €

- Chapitre 66 Charges financières
Compte 66111 : Intérêts réglés à échéance + 1 400 €
- Chapitre 012 – Charges de Personnel
Compte 6411 – Rémunération personnel titulaire : + 19 000 €

Section d'investissement recettes :

- Chapitre 021 Virement de la section d'exploitation – 20 400 €

Section d'investissement dépenses :

- Chapitre 23 Immobilisation en cours
Compte 231 : – 29 400 €
- Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées
Compte 1641 : + 9 000 €

AFFAIRES DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

- Propriété de M. et Mme MEVEL Jean-Loup, rue St Michel, parcelles D 2752 et D 2755
- Propriété de M. et Mme GARNIER Gérard, rue St Michel, parcelle D 2751
- Propriété de AGRASC EPA de l'Etat représenté par M. William TALBOT, parcelle C116
- Propriété de M. Michel Jean et Mme LE GUIGOU Lenaïg, parcelles ZE 145 et ZE 123

Virement de Crédits :

Il a été nécessaire de virer des crédits au chapitre 66 pour les intérêts réglés d'avance + 350 € pour ce faire une diminution des crédits d'un même montant a été effectué au chapitre 011 Charges à caractère général.

Fin de séance 20h10

Le Maire,
Christian LE MAITRE

Le secrétaire,
Daniel SANTIER

